

ARRETE N°2025-2026 SCOLARITE – JD-12/2

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2025-2026

Le Président de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales – Langues étrangères appliquées (LLCER-LEA) du 03 septembre 2025 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury de la **Licence mention Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales** est fixée comme suit pour l'année 2025-2026 :

**Rémy BETHMONT
Abdelaziz EL ALOUI
Lucia DA SILVA
Diego FARNIE
Diego VECCHIO
Marie-Nadia KARSKY
Lilli PAROTT**

ARTICLE 2 –

M. Rémy BETHMONT est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales – Langues étrangères appliquées (LLCER-LEA) et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 29 septembre 2025

Le Président

Arnaud LAIMÉ



Université Paris 8 -
Vincennes - Saint - Denis
Pour le Président et par délégation
La Directrice Générale des Services adjointe
Laure CAPRON

ARRETE N°2025-2026 SCOLARITE – JD-12/1

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITÉ PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2025-2026

Le Président de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales – Langues étrangères appliquées (LLCER-LEA) du 03 septembre 2025 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury de la **Licence mention Langues étrangères appliquées** est fixée comme suit pour l'année 2025-2026 :

**Jacqueline FROMONOT
Darine SAIDI
Fanny CHAGNOLLAUD
Margaux COUTHERUT
Isabel DESMET
Lingying ESCALIER
Béatrice LAGHEZZA
Marie-Ange MAILLET
Sofia TCHOUIKINA**

ARTICLE 2 –

Mme **Jacqueline FROMONOT** est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales – Langues étrangères appliquées (LLCER-LEA) et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 29 septembre 2025

Le Président

Arnaud LAIMÉ



**Université Paris 8 -
Vincennes - Saint - Denis
Pour le Président et par délégation
La Directrice Générale des Services adjointe
Laure CAPRON**

ARRETE N°2025-2026 SCOLARITE – JD-12/4

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2025-2026

Le Président de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales – Langues étrangères appliquées (LLCER-LEA) du 03 septembre 2025 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **Master mention Traduction et interprétation** est fixée comme suit pour l'année 2025-2026 :

**Marie-Nadia KARSKY
Ons DEBBECH
Paul MURAILLE
Arnaud REGNAULD
Sofia TCHOUIKINA**

ARTICLE 2 –

Mme **Marie-Nadia KARSKY** est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales – Langues étrangères appliquées (LLCER-LEA) et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 29 septembre 2025

Le Président

Arnaud LAIMÉ



**Université Paris 8 -
Vincennes - Saint - Denis**
Pour le Président et par délégation
La Directrice Générale des Services adjointe
Laure CAPRON

ARRETE N°2025-2026 SCOLARITE – JD-12/3

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2025-2026

Le Président de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales – Langues étrangères appliquées (LLCER-LEA) du 03 septembre 2025 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **Master mention Langues et sociétés parcours Médias, culture, 2 langues** est fixée comme suit pour l'année 2025-2026 :

**Claire BOURHIS -MARIOTTI
Anne CHASSAGNOL
Myriam PONGE**

ARTICLE 2 –

Mme **Claire BOURHIS -MARIOTTI** est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales – Langues étrangères appliquées (LLCER-LEA) et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 29 septembre 2025

Le Président

Arnaud LAIMÉ



**Université Paris 8 -
Vincennes - Saint - Denis**
Pour le Président et par délégation
La Directrice Générale des Services adjointe
Laure CAPRON

ARRETE N°2025-2026 SCOLARITE – JD-12/5

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2025-2026

Le Président de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales – Langues étrangères appliquées (LLCER-LEA) du 03 septembre 2025 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **Master mention Langues et sociétés parcours Etudes transnationales et transculturelles** est fixée comme suit pour l'année 2025-2026 :

Enrique FERNANDEZ
Bernard CROS
Katia GHOSN
Marie-Ange MAILLET

ARTICLE 2 –

M. **Enrique FERNANDEZ** est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le jury mentionné ci-dessus est souverain pour le parcours Langues et sociétés.

ARTICLE 4 –

Le Directeur de l'UFR Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales – Langues étrangères appliquées (LLCER-LEA) et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 29 septembre 2025

Le Président

Arnaud LAIMÉ



**Université Paris 8 -
Vincennes - Saint - Denis**
Pour le Président et par délégation
La Directrice Générale des Services adjointe
Laure CAPRON

ARRETE N°2025-2026 SCOLARITE – JD-12/6

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2025-2026

Le Président de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales – Langues étrangères appliquées (LLCER-LEA) du 03 septembre 2025 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **Master mention MEEF « second degré » parcours Anglais** est fixée comme suit pour l'année 2025-2026 :

Marie-Pierre JOUANNAUD
Audrey FOGELS
Gwen LECOR

ARTICLE 2 –

Mme **Marie-Pierre JOUANNAUD** est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales – Langues étrangères appliquées (LLCER-LEA) et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 29 septembre 2025

Le Président

Arnaud LAIMÉ



**Université Paris 8 -
Vincennes - Saint - Denis**
Pour le Président et par délégation
La Directrice Générale des Services adjointe
Laure CAPRON

ARRETE N°2025-2026 SCOLARITE – JD-12/7

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2025-2026

Le Président de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales – Langues étrangères appliquées (LLCER-LEA) du 03 septembre 2025;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **Master mention MEEF « second degé » parcours Espagnol** est fixée comme suit pour l'année 2025-2026 :

**Christine MARGUET
Mercedes YUSTA
Claire LAGUIAN**

ARTICLE 2 –

Mme **Christine MARGUET** est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales – Langues étrangères appliquées (LLCER-LEA) et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 29 septembre 2025

Le Président

Arnaud LAIMÉ



**Université Paris 8 -
Vincennes - Saint - Denis**
Pour le Président et par délégation
La Directrice Générale des Services adjointe
Laure CAPRON

ARRETE N°2025-2026 SCOLARITE – JD-12/8

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2025-2026

Le Président de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales – Langues
étrangères appliquées (LLCER-LEA) du 03 septembre 2025;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **Double Licence Études anglophones-Histoire** est fixée comme suit pour
l'année 2025-2026 :

Rémy BETHMONT
Tim MC INERNEY

ARTICLE 2 –

M. **Rémy BETHMONT** est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales – Langues étrangères
appliquées (LLCER-LEA) et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de
l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 29 septembre 2025

Le Président

Arnaud LAIMÉ



**Université Paris 8 -
Vincennes - Saint - Denis**
Pour le Président et par délégation
La Directrice Générale des Services adjointe
Laure CAPRON